

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022
(Convocation faite le 01/07/2022)

Etaient présents : tous les Conseillers.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivants pour le paiement des derniers intérêts suite au remboursement total de l'emprunt à taux variable contracté pour la Rue du Moulin :
 - Article 615221 « Entretien de bâtiments » : - 35,00 €
 - Article 66111 « Intérêts d'emprunt » : + 35,00 €
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte les crédits supplémentaires suivants pour pouvoir intégrer les frais d'études dans les travaux effectués pour la sécurisation de la RD 19 :
 - Article 2031-041 « Frais d'études » (opération d'ordre budgétaire, recettes d'investissement) : + 3 000,00 €
 - Article 2152-041 « Installation de voirie » (opération d'ordre budgétaire, dépenses d'investissement) : + 3 000,00 €
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vente d'une partie de la ZS 149

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la vente de 6 000 m² issus de la parcelle ZS 149 situés en limite de la Rue des Moissons à 18,00 € HT le m² à Monsieur Teddy GUERAULT,
- précise que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune
- charge le Maire de contacter Me POTISEK de Tours sur Marne pour établir l'acte de vente,
- autorise le Maire à signer celui-ci et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Location-vente d'une partie de la parcelle ZS 149

Monsieur le Maire présente au Conseil l'idée de faire une location-vente pour la partie de la ZS 149 située sous la parcelle ZS 150. Après discussion, le Conseil demande à Monsieur le Maire de contacter un acquéreur potentiel pour le restant de la ZS 149 située sous la partie vendue à Monsieur GUERAULT afin de pouvoir découper la parcelle ZS 149 de façon optimisée.

Réfection de Chemin de Champigneul 2^{ème} partie - Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise POTHELET de Pierry d'un montant de 17 706,00 € H.T. (21 247,20 € TTC) pour la réfection de la deuxième partie du Chemin de Champigneul,
- précise que les crédits sont prévus à l'article 2152 « Voiries » au budget primitif 2022,

- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil précise que ces travaux seront exécutés sous réserve du dégagement des bornes et de travaux effectués pour récupérer les eaux pluviales dans les gares à betteraves par l'Association Foncière d'Athis.

Vente de peupliers - Parcelle A2272 lieudit « Marais de Vicot »

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Garnica de LOGRONO (Espagne) pour l'achat des peupliers de la parcelle A 2272 lieudit « Marais de Vicot » s'élevant à 22 275,00 €,
- les recettes seront encaissées sur la budget annexe Bois et Forêts,
- autorise le Maire à signer cette offre ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil Municipal, après discussion, ne peut pas pour le moment se prononcer sur le choix de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents pour les risques prévoyance (obligatoire dès 2025) et santé (obligatoire dès 2026) car il demeure des questions en suspens qui trouveront une réponse dans le décret qui devra paraître prochainement.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine réunion dans l'attente de la liste des habitations potentiellement concernées par cette mesure.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- il ne sera pas octroyé de subvention pour la mise en place d'une vidéosurveillance dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) car le montant des crédits alloués cette année au département de la Marne n'a pas permis de prendre en compte notre dossier
- un essai de végétalisation sera effectué dans le nouveau cimetière pour tenter de trouver une solution alternative à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- une tonnelle avec toile anti-feu de 5 m x 10 m a été achetée pour un montant de 2 035,00 €

Suite à la remarque d'un administré sur l'état des marquages au sol du rond-point de la Rue Camille Soudant et Rue du Pommeau, il sera prévu de les refaire par l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur le coût d'un miroir à installer au carrefour de la Rue de la Crayère et Rue du Centre pour améliorer la visibilité.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD